



Contexte

L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Armançon est chargé de la mise en œuvre d'actions en faveur de la qualité des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant de l'Armançon.

L'EPAGE s'est doté d'une animation agricole pour accompagner les acteurs agricoles à intégrer au mieux les enjeux environnementaux du territoire afin d'améliorer la qualité de l'eau, mieux gérer sa quantité et préserver la biodiversité.

Conditions de recrutement

- **Contrat** : contrat à durée déterminée de 4 mois, temps complet, dans le cadre d'un remplacement de congé maternité (de décembre 2026 à mars 2027).
Reconduction possible et perspectives.
- **Rémunération** : selon grille statutaire de la fonction publique territoriale (Ingénieur, catégorie A) et expérience.
- **Localisation** : poste basé à Tonnerre (89).
- **Déplacements** : permis B exigé (véhicules de service).

Objectifs de la mission

Le bassin versant de l'Armançon est un territoire rural où l'activité agricole est très présente. On distingue plusieurs secteurs géographiques dont les spécificités géologiques et pédologiques induisent la pratique de la polyculture élevage ou celle des grandes cultures.

Pour atteindre les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau et d'une meilleure répartition quantitative de l'eau (géographique et temporelle), la restauration des milieux aquatiques et humides doit être complétée par l'adaptation des pratiques agricoles sur l'ensemble du bassin versant contributif. Dans ce sens, le syndicat de l'Armançon fait le choix politique de se doter d'une animation agricole, en place depuis 2015.

Le rôle de l'agent·e en charge de l'animation agricole se déclinera à deux niveaux, selon les types de missions à poursuivre.

A l'**échelle parcellaire ou d'une exploitation agricole**, selon les projets en cours, l'agent·e pourra être amené à appuyer l'équipe GEMAPI dans l'animation de projets de préservation ou de restauration de milieux naturels. Concrètement, il s'agit de travailler avec les exploitant·es agricoles afin de trouver des solutions concrètes pour qu'ils-elles acceptent un projet intégrateur sur le foncier qu'ils-elles exploitent (contrepartie foncière, contrepartie économique, solutions alternatives d'exploitation...).

A l'**échelle territoriale**, l'EPAGE souhaite encourager le développement de deux grands types de systèmes agricoles durables. Premièrement, les systèmes céréaliers qui rapprochent les principes de l'agriculture de conservation du sol et ceux de l'agriculture biologique, deuxièmement, les systèmes d'élevages herbagers extensifs, garants du maintien des prairies sur le territoire. Les objectifs ainsi visés sont de s'appuyer sur des sols vivants et une occupation du sol permettant de rendre les services environnementaux de stockage et d'épuration de l'eau, et de limitation des pollutions liées aux intrants chimiques.

Conscient que cela n'est possible qu'en garantissant une activité agricole économiquement et socialement viable, il convient, à court et moyen terme, de :

- Soutenir économiquement les agriculteurs qui expérimentent les nouvelles pratiques ou des cultures à bas niveaux d'intrants (PSE, MAEC, CIR, etc.)
- Créer et renforcer la valeur ajoutée sur les produits issus de l'élevage (laitiers tels que les AOP Chaource ou Epoisses, et viandes) mais aussi sur les productions végétales.
- Garantir des débouchés locaux pour pérenniser les pratiques *via* la structuration de filières alimentaires (vente directe, circuits courts, restauration collective, etc.) et non-alimentaires (biomatériaux, semences de prairies humides, etc.)
- Favoriser la concertation sur le territoire, les synergies agricoles entre éleveurs et céréaliers et mettre en lien les acteurs du territoire.

Concrètement, sur la durée du remplacement, l'agent·e aura la charge de poser les bases d'une étude de faisabilité pour structurer ce développement de filières agricoles et l'accompagnement de la coopération des acteurs sur le territoire.

Relations de travail

- **Equipe** : l'équipe du syndicat est composée de 21 agents, dont 14 font partie du service GEMAPI où l'agent·e évoluera.
- **Hiérarchie** : le poste est placé sous l'autorité du Président et de la Directrice et sous la responsabilité hiérarchique directe des co-responsables de l'équipe GEMAPI.
- **A l'extérieur de la collectivité** : Agriculteurs, Organisations Professionnelles agricoles, en particulier les Chambres d'agriculture, les coopératives, Syndicats de Défense des Appellations du territoire, Conservatoires d'Espaces Naturels, Fédération des chasseurs, Agence de l'eau Seine-Normandie, Services de l'Etat, Acteurs de la recherche, élus...

Profil recherché, compétences et qualités requises

- **Formation** : agriculture, eau et environnement (BAC +5).
- **Connaissances requises** : monde agricole, agronomie, fonctionnement général du bassin versant, du système rivière et des zones humides.
- **Savoir-faire** : enquêtes auprès des agriculteurs et du monde agricole, pratique de la concertation et de l'animation de réseaux, synthèses, maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, Power Point).
- **Qualités souhaitées** :
 - Sens de l'organisation et de la planification ;
 - Bonnes capacités de concertation et sens de l'écoute ;
 - Capacité d'analyse et de synthèse ;
 - Autonomie, dynamisme, implication, esprit d'initiative, curiosité ;
 - Travail en équipe, aisance relationnelle ;
 - Sens du service public.

Candidature (CV + lettre de motivation adressés à Monsieur le Président de l'EPAGE de l'Armançon) à faire parvenir avant le 9 novembre 2026 par mail
à compta@bassin-armancon.fr

Entretiens prévus jeudi 19 novembre 2026

Renseignements auprès de melanie.dewaele@bassin-armancon.fr ou au 06 81 03 29 56